

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-22

L'an deux mil vingt-deux

Le sept avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL,

Excusés : Mme FREBAULT, Ms PETITJEAN et LEGRAIS-BOUCHER

Secrétaire de séance : Stéphane GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 31 mars 2022

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le rapport de Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances,

- Considérant les projets de budgets primitifs 2022,
- Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,
- Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les budgets primitifs 2022 :
 - du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 400 686,74 €
 - Section d'investissement : 1 400 646,03 €
 - du budget annexe « locaux commerciaux » qui fait apparaître un suréquilibre sur les deux sections : fonctionnement et investissement, tel que détaillé ci-dessous :
 - Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
13 008,86 €	27 042,83 €	14 033,97 €

- Section d'investissement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
264 593,31 €	349 375,67 €	84 782,36 €

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

